Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260304-DCM2026_1_5-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Conseillers municipaux présents : ARNAUD Véronique, DESAINTJAN Evelyne, FAUCHARD Maïwenn, GOURITIN Marie-Laure, KERSPERN Jean-Claude, LABIGNE Sylvie, LAGADIC Matéo, LE MOIGNE Yves, LE PENNEC Dominique, LE SONN Michel, PIERROT Mathieu, SOULAIMANA Hamissi.
Procurations : MENU Marie-Hélène à GOURITIN Marie-Laure.
Absente excusée : RIOU Marie-Pierre.
Absents : GALK-PORSMOGUER Myriam, HOARAU Christine, LANDIER Morgan, ROSPART Olivier.

Secrétaire de séance : ARNAUD Véronique.

N° 2026-1-5 - PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2026

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN procède à la présentation du projet de budget primitif pour 2026, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2 502 250 € et en section d'investissement, à 4 697 906 €.

Elle invite les conseillers à voter l'approbation du projet de budget primitif.

Abstention : Yves LE MOIGNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE le projet de budget primitif pour 2026.
- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits pour l'exercice budgétaire 2026, permettant au maire de procéder, par décision, à des mouvements de crédits au sein d'une même section ou entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La Maire,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

